

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

Marché n°2021-1

MARCHÉ DE SERVICES

ANIMATIONS-DÉBATS

DANS LE CADRE DU PROGRAMME EN ÉDUCATION POUR LA SANTÉ DU CRIPS IDF

2022-2023

Marché n°2021-1

Procédure de consultation utilisée : procédure adaptée

DATE LIMITE DE REMISE DES PROPOSITIONS :
1^{er} octobre 2021 à 16h30

SOMMAIRE

Objet du marché	3
Mode de passation du marché	3
Définition des prestations attendues	9
Présentation du Crips et de sa démarche de prévention	10
Attentes du Crips concernant les propositions d'animation-débat	10
Format et démarche de prévention du Crips.....	11
Modalités du dépôt du dossier.....	13
Présentation de la candidature et de l'offre	13
Documents relatifs à la candidature	13
Documents relatifs à l'offre	14
Analyse de la candidature et de l'offre	16
Engagements du titulaire.....	17
Engagements du Crips	17
Période d'exécution du marché	18
Prix du marché	18
Avances	18
Modalités de règlement des prestations	18
Pénalités de retard des prestations	18
Voies et délais de recours	19
Demande de renseignements	19
Carte des territoires d'interventions	20

Article 1 - OBJET DU MARCHÉ

Animation-débats dans le cadre du programme d'éducation pour la santé du Crips Île-de-France.

Article 2 - MODE DE PASSATION DU MARCHÉ

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée, conformément aux dispositions de l'article R2123-1 (modifié par le Décret n° 2021-357 du 30 mars 2021)

Le marché fait l'objet d'un allotissement, il comprend 58 lots, répartis sur les 12 territoires en Île-de-France, par thèmes et sur deux ans.

Les territoires (carte en annexe) :

- Territoires 1 - Est Ensemble – Grand Paris Grand Est – Paris Est Marne et Bois – Grand Paris Sud Est Avenir**
- Territoires 2 - Plaine Commune - Paris Terre d'Envol - Roissy Pays de France**
- Territoires 3 - Plaine et Monts de France - Pays Meaux - Pays Ourcq - Coulommiers Pays de Brie - Deux Morin - Val d'Europe - Marne et Gondoire - Vallée de la Marne**
- Territoires 4 - Les portes Briardes - L'orée Brie - Val Briard - Provinois - Brie Nangissienne - Brie Rubières et Châteaux - Bassée Montois**
- Territoires 5 - Melun Val de Seine - Deux Vallées - Pays de Fontainebleau - Pays de Montereau - Moret et Seine - Pays de Nemours – Gâtinais**
- Territoires 6 - Val d'Yerres - Grand Paris Sud Seine - Cœur d'Essonne - Val d'Essonne - Entre Juine et Renarde - Dourdannais - l'Etampois**
- Territoires 7 - Grand Orly Seine Bièvres - Communauté Saclay - Pays de Limours**
- Territoires 8 - Vallée Sud Grand Paris – Grand Paris Seine Ouest - Versailles Grand Parc**
- Territoires 9 - St Quentin en Yvelines - Chevreuse - Rambouillet - Cœur d'Yvelines - Pays Houdannais**
- Territoires 10 - Paris Ouest La Défense – Boucle Nord de Seine - Saint Germain Boucle de Seine**
- Territoires 11 - Grand Paris Seine et Oise - Portes de l'Île-de-France – Gally Mauldre – Cergy Pontoise – Vexin Val de Seine – Vexin Centre – Sausseron Impressionnistes – Val Parisis**
- Territoires 12 - Haut Val D'Oise - Vallée de l'Oise - Plaine Vallée - Carnelle Pays de France**

Les thématiques/publics :

Thématique

- Education à la sexualité
- Prévention des consommations de drogues
- Hygiène de vie – nutrition et image du corps
- Hygiène de vie – écrans et jeux vidéo
- Bien-être

Publics

- Collège/lycée/CFA/insertion/publics prioritaires
- Collège/lycée/CFA/insertion/publics prioritaires
- Collège/lycée/ CFA/insertion
- Collège/lycée/ CFA/insertion
- Collège/lycée/ CFA/insertion

Pour chacun des lots, l'offre la plus qualitative s'inscrivant au plus près de notre démarche pédagogique de prévention sera retenue après application des critères de sélection des candidatures et des offres figurant dans le dossier de la consultation. Chaque lot fera l'objet d'un acte d'engagement spécifique.

Territoires 1

Est Ensemble – Grand Paris Grand Est – Paris Est Marne et Bois – Grand Paris Sud Est Avenir

- Lot 1 : Education à la sexualité – tous publics
Nombre minimum d’animations-débats : 44
Nombre maximum d’animations-débats : 64
- Lot 2 : Prévention des consommations de drogues – tous publics
Nombre minimum d’animations-débats : 24
Nombre maximum d’animations-débats : 44
- Lot 3 : Hygiène de vie – nutrition, image du corps - Collège/lycée/ CFA/insertion
Nombre minimum d’animations-débats : 6
Nombre maximum d’animations-débats : 10
- Lot 4 : Hygiène de vie - écrans, sommeil - Collège/lycée/ CFA/insertion
Nombre minimum d’animations-débats : 20
Nombre maximum d’animations-débats : 28
- Lot 5 : Bien-être - Collège/lycée/ CFA/insertion
Nombre minimum d’animations-débats : 25
Nombre maximum d’animations-débats : 36

Territoires 2

Plaine Commune - Paris Terre d’Envol - Roissy Pays de France

- Lot 6 : Education à la sexualité – tous publics
Nombre minimum d’animations-débats : 36
Nombre maximum d’animations-débats : 56
- Lot 7 : Prévention des consommations de drogues – tous publics
Nombre minimum d’animations-débats : 22
Nombre maximum d’animations-débats : 36
- Lot 8 : Hygiène de vie – nutrition, image du corps - Collège/lycée/ CFA/insertion
Nombre minimum d’animations-débats : 4
Nombre maximum d’animations-débats : 8
- Lot 9 : Hygiène de vie - écrans, sommeil - Collège/lycée/ CFA/insertion
Nombre minimum d’animations-débats : 12
Nombre maximum d’animations-débats : 24
- Lot 10 : Bien-être - Collège/lycée/ CFA/insertion
Nombre minimum d’animations-débats : 20
Nombre maximum d’animations-débats : 30

Territoires 3

Plaine et Monts de France - Pays Meaux - Pays Ourcq - Coulommiers Pays de Brie - Deux Morin - Val d'Europe - Marne et Gondoire - Vallée de la Marne

- Lot 11 : Education à la sexualité – tous publics

Nombre minimum d'animations-débats : 30

Nombre maximum d'animations-débats : 48

- Lot 12 : Prévention des consommations de drogues – tous publics
Nombre minimum d'animations-débats : 20
Nombre maximum d'animations-débats : 32
- Lot 13 : Hygiène de vie – nutrition, image du corps - Collège/lycée/ CFA/insertion
Nombre minimum d'animations-débats : 4
Nombre maximum d'animations-débats : 8
- Lot 14 : Hygiène de vie - écrans, sommeil - Collège/lycée/ CFA/insertion
Nombre minimum d'animations-débats : 10
Nombre maximum d'animations-débats : 20
- Lot 15 : Bien-être - Collège/lycée/ CFA/insertion
Nombre minimum d'animations-débats : 18
Nombre maximum d'animations-débats : 24

Territoires 4

Les portes Briardes - L'orée Brie - Val Briard - Provinois - Brie Nangissienne - Brie Rubières et Châteaux – Bassée Montois

- Lot 16 : Education à la sexualité – tous publics
Nombre minimum d'animations-débats : 8
Nombre maximum d'animations-débats : 12
- Lot 17 : Prévention des consommations de drogues – tous publics
Nombre minimum d'animations-débats : 6
Nombre maximum d'animations-débats : 8
- Lot 18 : Hygiène de vie – nutrition, image du corps / écran sommeil / Bien-être - Collège/lycée/ CFA/insertion
Nombre minimum d'animations-débats : 6
Nombre maximum d'animations-débats : 12

Territoires 5

Melun Val de Seine - Deux Vallées - Pays de Fontainebleau - Pays de Montereau - Moret et Seine - Pays de Nemours - Gâtinais

Lot 19 : Education à la sexualité – tous publics

Nombre minimum d'animations-débats : 20

Nombre maximum d'animations-débats : 28

- Lot 20 : Prévention des consommations de drogues – tous publics
Nombre minimum d'animations-débats : 10
Nombre maximum d'animations-débats : 20
- Lot 21 : Hygiène de vie – nutrition, image du corps - Collège/lycée/ CFA/insertion
Nombre minimum d'animations-débats : 4
Nombre maximum d'animations-débats : 4

- Lot 22 : Hygiène de vie - écrans, sommeil - Collège/lycée/ CFA/insertion
Nombre minimum d'animations-débats : 6
Nombre maximum d'animations-débats : 12
- Lot 23 : Bien-être - Collège/lycée/ CFA/insertion
Nombre minimum d'animations-débats : 8
Nombre maximum d'animations-débats : 16

Territoires 6

Val d'Yerres - Grand Paris Sud Seine - Coeur d'Essonne - Val d'Essonne - Entre Juine et Renarde - Dourdannais - l'Etampois

- Lot 24 : Education à la sexualité – tous publics
Nombre minimum d'animations-débats : 32
Nombre maximum d'animations-débats : 52
- Lot 25 : Prévention des consommations de drogues – tous publics
Nombre minimum d'animations-débats : 20
Nombre maximum d'animations-débats : 36
- Lot 26 : Hygiène de vie – nutrition, image du corps - Collège/lycée/ CFA/insertion
Nombre minimum d'animations-débats : 4
Nombre maximum d'animations-débats : 8
- Lot 27 : Hygiène de vie - écrans, sommeil - Collège/lycée/ CFA/insertion
Nombre minimum d'animations-débats : 10
Nombre maximum d'animations-débats : 20
- Lot 28 : Bien-être - Collège/lycée/ CFA/insertion
Nombre minimum d'animations-débats : 20
Nombre maximum d'animations-débats : 30

Territoires 7

Grand Orly Seine Bièvres - Communauté Saclay - Pays de Limours

- Lot 29 : Education à la sexualité – tous publics
Nombre minimum d'animations-débats : 30
Nombre maximum d'animations-débats : 50
- Lot 30 : Prévention des consommations de drogues – tous publics
Nombre minimum d'animations-débats : 20
Nombre maximum d'animations-débats : 34
- Lot 31 : Hygiène de vie – nutrition, image du corps - Collège/lycée/ CFA/insertion
Nombre minimum d'animations-débats : 4
Nombre maximum d'animations-débats : 8
- Lot 32 : Hygiène de vie - écrans, sommeil - Collège/lycée/ CFA/insertion
Nombre minimum d'animations-débats : 10
Nombre maximum d'animations-débats : 22

- Lot 33 : Bien-être - Collège/lycée/ CFA/insertion
Nombre minimum d'animations-débats : 20
Nombre maximum d'animations-débats : 28

Territoires 8

Vallée Sud Grand Paris – Grand Paris Seine Ouest - Versailles Grand Parc

- Lot 34 : Education à la sexualité – tous publics
Nombre minimum d'animations-débats : 24
Nombre maximum d'animations-débats : 44
- Lot 35 : Prévention des consommations de drogues – tous publics
Nombre minimum d'animations-débats : 20
Nombre maximum d'animations-débats : 28
- Lot 36 : Hygiène de vie – nutrition, image du corps - Collège/lycée/ CFA/insertion
Nombre minimum d'animations-débats : 6
Nombre maximum d'animations-débats : 6
- Lot 37 : Hygiène de vie - écrans, sommeil - Collège/lycée/ CFA/insertion
Nombre minimum d'animations-débats : 10
Nombre maximum d'animations-débats : 18
- Lot 38 : Bien-être - Collège/lycée/ CFA/insertion
Nombre minimum d'animations-débats : 12
Nombre maximum d'animations-débats : 24

Territoires 9

St Quentin en Yvelines - Chevreuse - Rambouillet - Cœur d'Yvelines - Pays Houdannais

- Lot 39 : Education à la sexualité – tous publics
Nombre minimum d'animations-débats : 10
Nombre maximum d'animations-débats : 20
- Lot 40 : Prévention des consommations de drogues – tous publics
Nombre minimum d'animations-débats : 6
Nombre maximum d'animations-débats : 10
- Lot 41 : Hygiène de vie – nutrition, image du corps - Collège/lycée/ CFA/insertion
Nombre minimum d'animations-débats : 4
Nombre maximum d'animations-débats : 4
- Lot 42 : Hygiène de vie - écrans, sommeil - Collège/lycée/ CFA/insertion
Nombre minimum d'animations-débats : 6
Nombre maximum d'animations-débats : 6
- Lot 43 : Bien-être - Collège/lycée/ CFA/insertion
Nombre minimum d'animations-débats : 6
Nombre maximum d'animations-débats : 10

Territoires 10

Paris Ouest La Défense – Boucle Nord de Seine - Saint Germain Boucle de Seine

- Lot 44 : Education à la sexualité – tous publics
Nombre minimum d’animations-débats : 35
Nombre maximum d’animations-débats : 50
- Lot 45 : Prévention des consommations de drogues – tous publics
Nombre minimum d’animations-débats : 24
Nombre maximum d’animations-débats : 34
- Lot 46 : Hygiène de vie – nutrition, image du corps - Collège/lycée/ CFA/insertion
Nombre minimum d’animations-débats : 4
Nombre maximum d’animations-débats : 8
- Lot 47 : Hygiène de vie - écrans, sommeil - Collège/lycée/ CFA/insertion
Nombre minimum d’animations-débats : 10
Nombre maximum d’animations-débats : 22
- Lot 48 : Bien-être - Collège/lycée/ CFA/insertion
Nombre minimum d’animations-débats : 16
Nombre maximum d’animations-débats : 28

Territoires 11

Grand Paris Seine et Oise - Portes de l’Île-de-France – Gally Mauldre – Cergy Pontoise – Vexin Val de Seine – Vexin Centre – Sausseron Impressionnistes – Val Parisis

- Lot 49 : Education à la sexualité – tous publics
Nombre minimum d’animations-débats : 40
Nombre maximum d’animations-débats : 60
- Lot 50 : Prévention des consommations de drogues – tous publics
Nombre minimum d’animations-débats : 20
Nombre maximum d’animations-débats : 36
- Lot 51: Hygiène de vie – nutrition, image du corps - Collège/lycée/ CFA/insertion
Nombre minimum d’animations-débats : 4
Nombre maximum d’animations-débats : 8
- Lot 52 : Hygiène de vie - écrans, sommeil - Collège/lycée/ CFA/insertion
Nombre minimum d’animations-débats : 12
Nombre maximum d’animations-débats : 24
- Lot 53 : Bien-être - Collège/lycée/ CFA/insertion
Nombre minimum d’animations-débats : 20
Nombre maximum d’animations-débats : 32

Territoires 12

Haut val D'Oise - Vallée de l'Oise - Plaine Vallée - Carnelle Pays de France

- Lot 54 : Education à la sexualité – tous publics
Nombre minimum d’animations-débats : 18
Nombre maximum d’animations-débats : 24
- Lot 55 : Prévention des consommations de drogues – tous publics
Nombre minimum d’animations-débats : 6
Nombre maximum d’animations-débats : 12
- Lot 56 : Hygiène de vie – nutrition, image du corps - Collège/lycée/ CFA/insertion
Nombre minimum d’animations-débats : 4
Nombre maximum d’animations-débats : 4
- Lot 57 : Hygiène de vie - écrans, sommeil - Collège/lycée/ CFA/insertion
Nombre minimum d’animations-débats : 4
Nombre maximum d’animations-débats : 8
- Lot 58 : Bien-être - Collège/lycée/ CFA/insertion
Nombre minimum d’animations-débats : 6
Nombre maximum d’animations-débats : 12

Possibilité de présenter une offre pour un lot et/ou pour plusieurs lots.

Un seul attributaire par lot. Possibilité d’être attributaire de plusieurs lots.

Un lot peut ne pas être attribué si l’offre ne correspond pas aux critères de sélection et à la démarche pédagogique requise.

Article 3 – DÉFINITION DES PRESTATIONS

Les prestations attendues sont **la planification et la réalisation d’animations-débats** qui s’inscrivent dans notre programme d’éducation pour la santé auprès des lycéens, collégiens, apprentis, jeunes en insertion et publics prioritaires (personnes migrantes ou en situation de handicap) sur la Région d’Île-de-France.

Les prestations comprennent :

- . **contacter directement l’établissement dont l’inscription aura été validée par le Crips Île-de-France ;**
- . **gérer la programmation avec l’établissement et définir les dates d’animations, dans la limite des quotas définis sur la charte d’animation ;**
- . **valider le planning définitif avec le Crips Île-de-France avant communication aux établissements ;**
- . **réaliser les animations-débats ;**
- . **renseigner en ligne via le formulaire type (google form) à l’issue de chaque animation, une fiche bilan/évaluation ;**
- . **promouvoir le Crips Île-de-France et ses outils.**

Le délai d’exécution de chaque animation-débat devra être conforme au calendrier fourni en amont par le candidat au Crips Île-de-France.

Le Crips Île-de-France s’engage à :

- communiquer au candidat les coordonnées des établissements pour la programmation des animations-débats ;
- confirmer par mail à l’établissement demandeur la réalisation des séances planifiées avec le candidat ;

- mettre en place une réunion de début d'année et une réunion de bilan.

L'animation-débat face à face public est d'une durée maximum de deux heures.

Ce marché est divisé en 58 lots.

Quantités d'animations-débats sur les deux ans : minimum : 860 - maximum : 1 400

3.1 Présentation du Crips Île-de-France et de sa démarche de prévention

Le Centre régional d'information et de prévention du sida et pour la santé des jeunes (Crips) Île-de-France, organisme associé à la Région Île-de-France créé en 1988, est un acteur reconnu de la prévention et de la promotion de la santé sur le territoire francilien. Le Crips Île-de-France intervient dans deux domaines, la santé des jeunes et la lutte contre le VIH/sida.

Pour la santé des jeunes, le Crips Île-de-France développe un programme de promotion de la santé et du bien-être dans les champs de la vie affective et sexuelle, de la prévention des consommations de drogues, de l'hygiène de vie (alimentation, activité physique, sommeil) et de la promotion de la santé mentale.

Dans la lutte contre le VIH/sida, le Crips Île-de-France met en œuvre l'action régionale en matière d'information, de prévention, de promotion du dépistage et de lutte contre la sérophobie.

Avec son nouvel espace d'accueil, l'Atelier, accès libre, gratuit et anonyme en éducation pour la santé, le Crips Île-de-France propose aux franciliens et franciliennes de 13 à 25 ans un accueil inconditionnel, dans un espace privilégié, sans condition et sans discrimination.

La démarche d'intervention du Crips Île-de-France :

La démarche employée par le Crips Île-de-France lors des animations de prévention, basée sur des méthodes participatives, a pour objectif d'aider les adolescents et jeunes adultes à développer les compétences nécessaires à la prise de décisions : être acteur de sa prévention, trouver ses propres réponses, interroger le sens et se positionner face à ses représentations et son comportement, éventuellement à risque.

Tout en s'inscrivant dans une démarche d'élaboration collective, et non individuelle, la démarche de prévention s'attache à faire émerger les représentations, les préjugés, les peurs, les difficultés et les idées fausses des jeunes ainsi qu'à reconnaître leurs savoirs, leurs ressources et leurs compétences.

Une charte de l'animation concernant nos actions de prévention a été mise en place. Elle formalise la mise en œuvre du programme et permet d'assurer le bon déroulement des interventions. L'ensemble des prestataires s'engageront à respecter cette charte mise en annexe.

3. 2 Les attentes du Crips Île-de-France concernant les propositions d'animation-débat

L'animation-débat doit adhérer et s'inscrire dans la même démarche pédagogique que le Crips Île-de-France.

Pour cela, elle doit être proche des préoccupations des publics cibles et des problématiques concrètes qu'elles/ils peuvent rencontrer.

L'animation-débat doit être loin des discours moralisateurs, normatifs, injonctifs qui incitent à l'adoption d'un « unique et bon » comportement, elle ne cherche pas à délivrer un message, ni à faire peur. Elle s'oriente vers la réflexion et l'élaboration de stratégies de prévention adaptées aux besoins de chacun.

L'interactivité doit être privilégiée pour laisser une large place à l'expérimentation et à la prise de paroles des jeunes. L'animation-débat doit également être adaptée aux besoins du groupe.

Les actions mises en place se basent sur les concepts d'éducation pour la santé définis par la charte d'Ottawa en 1986. Elles s'appuient également sur des principes généraux d'animation : favoriser l'interactivité, se baser sur les besoins des participants, susciter le débat et une réflexion sur les normes, s'appuyer sur des outils ludiques. Elles se veulent inclusives et non-discriminantes.

Le programme d'éducation pour la santé du Crips Île-de-France en direction des jeunes et des publics prioritaires a pour objectifs de :

- > Favoriser l'expression des participants autour de leurs représentations et connaissances.
- > Aider les participants à identifier des stratégies de prévention adaptées.
- > Permettre aux participants de repérer les lieux et personnes ressources.

Le format

Le format de base est une animation-débat de deux heures en groupe entier. Il peut également se décliner en plusieurs animations-débats de une à deux heures ou sous un autre format (stand, conférence, atelier, visio-conférence) suivant les demandes et/ou financement des structures.

Les animations-débats concerneront le public cible (jeunes ou publics prioritaires) mais également leur entourage (parents et/ou équipes éducatives).

La démarche de prévention sur toute l'Île-de-France :

Pour les lots « Education à la sexualité »

Les animations-débats pourront porter selon les préoccupations du public sur le consentement, la relation aux autres, les normes sociales liées à la sexualité, les risques liés à la sexualité, les moyens de protection et de contraception, les IST dont le VIH, l'attirance, les premiers pas, les discriminations liées à la sexualité et au genre, les stratégies de prévention, le cyberharcèlement et le cybersexisme, etc.

Animations-débats auprès du public cible :

- Collège : majoritairement des classes de troisième
- Lycée : majoritairement des classes entrantes (seconde générale et professionnelle, première année de CAP
- CFA : majoritairement des classes entrantes (CAP 1^{ère} année, BEP 1^{ère} année, Brevet professionnel)
- Insertion : jeunes de 16 à 25 ans
- Handicap : jeunes et adultes en situation de handicap
- Personnes migrantes et d'origine étrangère : jeunes et adultes

Animations-débats auprès de l'entourage des jeunes : elles s'adressent aux parents ou aux équipes éducatives.

Pour les lots « Prévention des consommations de drogues »

Les animations-débats pourront porter selon les préoccupations du public sur la relation aux produits, les motivations à consommer, les effets sur la santé, les normes sociales et la pression des pairs, la législation des différents produits, les stratégies de réduction des risques, les différents types d'usage (de l'expérimentation à la dépendance), la pression des pairs, etc.

Animations-débats auprès du public cible :

- Collège : majoritairement des classes de troisième
- Lycée : majoritairement des classes entrantes (seconde générale et professionnelle, première année de CAP
- CFA : majoritairement des classes entrantes (CAP 1^{ère} année, BEP 1^{ère} année, Brevet professionnel)
- Insertion : jeunes de 16 à 25 ans
- Personnes migrantes et d'origine étrangère : jeunes et adultes

Animations-débats auprès de l'entourage des jeunes : elles s'adressent aux parents ou aux équipes éducatives.

Pour les lots « Hygiène de vie – Nutrition et image du corps »

Les animations-débats pourront porter selon les préoccupations du public :

Sur l'alimentation et l'image du corps (besoins alimentaires et plaisir ; normes sociales, la diversité et réalité du corps, bien-être et confiance en soi) ;

Sur la nutrition (besoins et équilibre alimentaires, impact sur la santé, composition des repas, activités physique, sédentarité) ;

Animations-débats auprès du public cible :

- Collège : majoritairement des classes de troisième
- Lycée : majoritairement des classes entrantes (seconde générale et professionnelle, première année de CAP
- CFA : majoritairement des classes entrantes (CAP 1^{ère} année, BEP 1^{ère} année, Brevet professionnel)
- Insertion : jeunes de 16 à 25 ans

Animations-débats auprès de l'entourage des jeunes : elles s'adressent aux parents ou aux équipes éducatives.

Pour les lots « Hygiène de vie – écrans et jeux vidéo »

Les animations-débats pourront porter selon les préoccupations du public :

Sur les comportements liés aux écrans et jeux vidéo (multiples usages des écrans, prise de conscience de la présence des écrans, réflexion sur les impacts, s'autocontrôler, le sommeil et temps d'éveil)

Animations-débats auprès du public cible :

- Collège : majoritairement des classes de troisième
- Lycée : majoritairement des classes entrantes (seconde générale et professionnelle, première année de CAP
- CFA : majoritairement des classes entrantes (CAP 1^{ère} année, BEP 1^{ère} année, Brevet professionnel)
- Insertion : jeunes de 16 à 25 ans

Animations-débats auprès de l'entourage des jeunes : elles s'adressent aux parents ou aux équipes éducatives

Pour les lots « Bien-être »

Les animations-débats pourront porter selon les préoccupations du public sur les sources du bien-être et mal-être, les facteurs de protection et de vulnérabilité, l'estime de soi, les émotions, la relation aux autres, les normes sociales autour de la santé mentale, la demande d'aide, l'e-réputation et les réseaux sociaux, les facteurs influençant la santé mentale, etc.

Animations-débats auprès du public cible :

- Primaire : majoritairement des classes de CM1 et CM2
- Collège : majoritairement des classes de troisième
- Lycée : majoritairement des classes entrantes (seconde générale et professionnelle, première année de CAP
- CFA : majoritairement des classes entrantes (CAP 1^{ère} année, BEP 1^{ère} année, Brevet professionnel)
- Insertion : jeunes de 16 à 25 ans

Animations-débats auprès de l'entourage des jeunes : elles s'adressent aux parents ou aux équipes éducatives.

Article 4 – DÉPOT DU DOSSIER

4.1 Modalités de remise des plis

Les documents relatifs à la candidature et les documents relatifs à l'offre doivent être transmis sous pli cacheté.

Le candidat devra présenter une offre complète et distincte pour chaque lot.

Les plis qui seraient remis (ou dont l'avis de réception serait délivré) après la date et l'heure limite fixées pour le présent règlement, ainsi que les offres remises sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenues. Elles seront renvoyées à leurs auteurs.

Le pli comprenant la candidature et l'offre doit être cacheté et porter les mentions suivantes :

**“ MAPA « Animations-débats 2021 » lot n°... ”
“ Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis ”**

Il devra être adressé en recommandé avec avis de réception postal ou remis contre récépissé à l'adresse ci-dessous :

**Crips Île-de-France
A l'attention de Monsieur Gabriel Féménias
90-92 avenue du général Leclerc
93500 PANTIN**

Horaires de réception des plis :

De 9h à 12h00 et de 14h à 16h30, du lundi au vendredi.

Le candidat doit constituer un dossier que le Crips Île-de-France réceptionnera au plus tard le **1^{er} octobre 2021 à 16h30**.

Article 5 - PRESENTATION DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE

La candidature et l'offre du candidat seront entièrement rédigées en langue française.

Présentation dans une enveloppe contenant les documents relatifs à la candidature et les documents relatifs à l'offre, dans les conditions prévues au présent dossier de consultation.

5.1 Documents relatifs à la candidature

Renseignements concernant la situation propre du candidat prestataire de services ainsi que les renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise en vue de la sélection des candidatures.

A.- Documents à fournir pour apprécier la situation juridique, les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat :

En cas de réponse sur plusieurs lots, les documents sont à produire en 1 seul exemplaire. Sur le formulaire DC1 ne pas oublier de mentionner tous les lots pour lesquels vous candidater

Situation juridique - références requises :

-la déclaration de l'existence de l'activité en fonction du statut (association : déclaration en préfecture + JO ; auto-entrepreneurs (registre + Urssaf) et attestation de vigilance Urssaf ;

-une déclaration sur l'honneur (**formulaire Dc1** ou équivalent) justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusions prévues par le Code de la commande publique. (*disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)*)

Capacité économique et financière - références requises :

- Une déclaration précisant le dernier chiffre d'affaires global connu (**formulaire Dc2** ou équivalent - *disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)* ; Pour les associations, le bilan et compte de résultat.

Référence professionnelle et capacité technique - références requises :

- une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat ou mis à la disposition du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années, ou au cours de(s) l'année(s), si l'entreprise a été créée depuis moins de trois années.

5.2- Documents relatifs à l'offre

A.- Un document répondant aux questions ci-après :

- 1.- Quelles sont les thématiques sur lesquelles le candidat travaille et depuis combien de temps ?
- 2.- Combien d'animation-débats minimum et maximum le candidat peut-il assurer sur deux ans pour le Crips Île-de-France ?
- 4.- Quelle est la capacité du candidat à assurer ses engagements en cas d'imprévus ?

B.- Le mémoire technique

Il devra permettre de répondre à toutes les questions suivantes et se déroulera en deux temps :

Une première phase comprenant la production écrite et l'envoi du dossier technique comprenant :

➤ Votre expérience actuelle

Question 1 : Décrivez en quelques lignes les missions principales de votre structure.

Question 2 : Vers quel(s) public(s) s'adressent vos actions ?

Question 3 : Décrivez comment vous intervenez auprès de ces publics dans le cadre d'une animation de prévention.

Question 4 : Comment préparez-vous ces interventions ?

Question 5 : Comment formez-vous votre équipe ?

Question 6 : Évaluez-vous vos actions ? Si oui, comment ?

Question 7 : Utilisez-vous des outils/techniques d'animation ? Si oui, lesquels ?

Question 8 : Quelle part occupe l'apport d'information dans vos actions de prévention auprès des publics ?

Question 9 : Décrivez-nous des situations difficiles vécues en animation et les stratégies de réponses qui ont été employées.

Question 10 : Connaissez-vous des partenaires sur le territoire géographique et la ou les thématiques en question ? Si oui, lesquels ? (Précisez par territoires et thématiques).

➤ **Votre proposition d'intervention pour le Crips Île-de-France**

En fonction du lot sur lequel le candidat se positionne, le candidat devra adapter sa proposition d'intervention en fonction de la thématique et du public :

Intervention auprès des jeunes

Question 1 : Quel(s) seraient pour vous le(s) public(s) sur le(s)quel(s) vous souhaitez vous positionner pour une animation-débat de prévention ?

- Collège : majoritairement des classes de troisième
- Lycée : majoritairement des classes entrantes (seconde générale et professionnelle, première année de CAP)
- CFA : majoritairement des classes entrantes (CAP 1^{ère} année, BEP 1^{ère} année, Brevet professionnel)
- Insertion : jeunes de 16 à 25 ans
- Personnes migrantes et d'origine étrangère : jeunes et adultes

Question 2 : Quels seraient pour vous les objectifs d'une animation-débat de prévention selon la thématique du lot concerné ?

Question 4 : Que proposez-vous comme animation-débat « type » sur la thématique du lot concerné ?

- > Préparation de l'animation
- > Début de l'animation (les 10 premières minutes)
- > Le contenu, les outils et la place du public dans l'animation
- > La fin de l'animation
- > L'évaluation

Intervention auprès l'entourage des jeunes (équipe éducative ou parents)

Question 5 : Quels seraient pour vous les objectifs d'une animation-débat de prévention selon la thématique du lot concerné ?

Question 6 : Que proposez-vous comme animation-débat « type » sur la thématique du lot concerné ?

- > Préparation de l'animation
- > Début de l'animation (les 10 premières minutes)
- > Le contenu, les outils et la place du public dans l'animation
- > La fin de l'animation
- > L'évaluation

C.- Le devis pour une animation-débat de deux heures en précisant le tarif horaire

Une deuxième phase sous forme d'entretien portant sur :

➤ Santé publique et démarche pédagogique du candidat

Question 1 : Pour vous, qu'est-ce que la promotion de la santé ?

Question 2 : Pour vous, quelle est la démarche à adopter (grands principes d'intervention) pour des actions de prévention efficaces auprès d'un groupe ?

Question 3 : Selon la ou les thématiques sur lesquelles vous souhaitez vous positionner, quels en sont pour vous, les enjeux ?

Question 4 : Selon vous, quel serait l'intérêt/objectif d'intervenir auprès des adultes quel que soit la thématique (équipes éducatives, parents...) ?

Question 5 : Quelles sont pour vous, les qualités d'un animateur de prévention ?

Article 6 - ANALYSE DES CANDIDATURES ET DE L'OFFRE

6.1 Analyse des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures s'il est constaté que des pièces sont absentes ou incomplètes, le Crips Île-de-France peut demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous qui ne saurait être supérieur à 5 jours francs.

Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 43 à 45 du code des marchés publics, qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées dans le présent règlement ou qui ne présentent pas de garanties techniques, professionnelles et financières suffisantes ne sont pas admises.

6.2 Analyse de l'offre

A - Critères d'attribution

Les offres des opérateurs économiques dont la candidature est recevable seront analysées au regard des éléments relatifs à l'offre.

L'offre la plus qualitative s'inscrivant au plus près de notre démarche pédagogique de prévention sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

70% Valeur technique (cf. mémoire technique)

La valeur technique est décomposée en sous critères :

20% - L'expérience actuelle du candidat (production écrite)

20% - L'intervention que les candidats proposent au Crips Île-de-France (production écrite)

30% - Santé publique et démarche pédagogique du candidat (entretien oral)

Un lot peut ne pas être attribué si l'offre ne correspond pas aux critères de sélection et à la démarche pédagogique requise (50% au minimum).

30% Prix

Estimation de la valeur des prestations :

Les prestations comprennent :

- La programmation de l'animation-débat avec l'établissement et le reporting auprès du Crips Île-de-France : Préciser votre tarif TTC, sachant que notre budget maximum forfaitaire pour la programmation des animations-débats est de 25 € nets par établissement.
- La réalisation de l'animation-débat (incluant la fiche bilan/évaluation à la fin de chaque intervention) : Préciser votre tarif TTC, sachant que notre budget maximum forfaitaire pour chaque animation-débat est de 80 € nets/l'heure.
- La participation à des groupes de travail sur projets : Préciser votre tarif TTC, sachant que notre budget maximum forfaitaire pour chaque groupe de travail est de 20 € nets/l'heure.

Le marché est attribué pour deux ans, avec l'engagement par le candidat de réaliser sur les deux ans le minimum d'animations-débats.

Tout dossier incomplet ou reçu après le **1^{er} octobre 2021 à 16h30** sera rejeté sans qu'il n'y ait lieu à notification.

B – Sélection des candidats

Une première phase de sélection des offres et après établissement d'un classement provisoire sur la base des critères d'analyse des offres mentionnés ci-dessus, le Crips retiendra les candidats les mieux classés.

Les candidat.e.s présélectionné.e.s seront informé.e.s par courrier au plus tard le 18 octobre 2021

Les candidat.e.s présélectionné.e.s seront soumises à l'appréciation d'un jury composé de professionnel.le.s en promotion de la santé et connaisseurs des enjeux des jeunes et des publics prioritaires du Crips Île-de-France, **jury programmé à partir du 25 octobre 2021.**

A l'issue de ce jury, un classement définitif sera établi, sur la base des objectifs et critères ci-dessus énoncés, en vue de l'attribution des lots du marché.

Le résultat sera transmis par courrier aux différent.e.s candidat.e.s le 15 novembre 2021.

Article 7 - ENGAGEMENT DU TITULAIRE

Le titulaire s'engage à désigner dès la remise de son offre : le nom, les coordonnées professionnelles et les références de la personne chargée de conduire et de diriger l'exécution de l'ensemble des prestations en son nom. Ce responsable est l'unique interlocuteur du Crips Île-de-France pendant toute la durée du marché.

Le titulaire s'engage également, dans la mesure du possible, à maintenir la réalisation de la prestation, dont la composition est précisée dans le mémoire technique de la consultation.

En cas d'empêchement ou de remplacement en cours d'exécution, le titulaire en avise sans délai le Crips Île-de-France et lui indique le(s) nom(s), les coordonnées et les références du nouveau responsable et/ou des membres de l'équipe (CV, profil, références, etc...).

Article 8 - ENGAGEMENT DU CRIPS

Le Crips Île-de-France s'engage à établir et signé l'acte d'engagement ATTRI 1 avec le candidat retenu.

Une convention de prestation de service sera signée avec le candidat retenu.

La personne chargée de suivre, de coordonner le marché et de procéder à la vérification du service fait pour le compte du Crips Île-de-France est :

M. Gabriel Féménias

Crips Île-de-France

Directeur général

90-92 avenue du général Leclerc

93500 PANTIN

Adresse internet : <http://www.lecrips.net>

Le Crips s'engage à ce que toutes les obligations à sa charge dans le présent marché soient exécutées dans le respect des réglementations, législations et usages qui lui sont applicables.

Il s'engage aussi à communiquer toute information que celui-ci estime nécessaire à la réalisation des prestations prévues au marché.

Il s'engage à signaler, dans les meilleurs délais, au titulaire, tout dysfonctionnement constaté dans la réalisation et la gestion des prestations prévues au marché.

Article 9 - PERIODE D'EXÉCUTION DU MARCHÉ

Le marché prend effet à compter du 2 janvier 2022 ; il est conclu pour une durée de deux ans sans que sa durée totale ne puisse excéder le 31 décembre 2023.

Le délai d'exécution de chaque prestation devra être conforme au calendrier fourni au Crips Île-de-France par le titulaire.

En cas de non-respect du présent dossier de consultation, le Crips Île-de-France se réserve le droit de résilier le présent marché.

Il est d'ores et déjà prévu qu'en cas de baisse de subvention de la part d'un des financeurs du Crips Île-de-France, l'association se réserve le droit de mettre fin au marché dans un délai de six mois à compter de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 10 - PRIX DES PRESTATIONS

Le prix est global et forfaitaire par prestation, englobant l'ensemble des dépenses nécessaires à la réalisation de la prestation.

- Prestation animation-débat : budget maximum forfaitaire pour chaque animation-débat : 80 € nets l'heure.
- Prestation programmation des animations-débats : budget maximum forfaitaire : 25 € nets par établissement.
- Prestation participation à des groupes de travail : budget maximum forfaitaire pour chaque groupe de travail : 20 € nets l'heure.

Ce présent marché est passé avec un montant maximum de 240 000 € nets sur la durée totale du marché.

Article 11 - AVANCES

Le présent marché ne pourra donner lieu à aucun versement d'avance.

Article 12 - MODALITES DE REGLEMENT DES PRESTATIONS

Le règlement des prestations interviendra au fur et à mesure de la réalisation de celles-ci et après vérification du service fait par le Crips Île-de-France.

- Par mois, pour les animations-débats
- Par trimestre, pour la programmation avec les établissements
- Par trimestre, pour la participation aux groupes de travail

Les factures seront établies en un original portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le nom et l'adresse du titulaire
- la date de facturation
- le détail des prestations exécutées
- le montant TTC des prestations exécutées

- le numéro du compte à créditer

Toute facture sera adressée au :

Crips Île-de-France
90-92 avenue du général Leclerc
93500 PANTIN

Les sommes dues au titre du présent marché seront réglées par chèque ou par virement après établissement du service fait dans le cadre d'opérations de vérifications quantitatives et qualitatives préalables à l'admission des fournitures et prestations.

Le délai global de paiement est de 30 jours maximum à compter de la réception de la facture.

Article 12 – PENALITES DE RETARD DES PRESTATIONS

Une prolongation du délai d'exécution peut être accordée par le Crips Île-de-France lorsqu'une cause n'engageant pas la responsabilité du titulaire fait obstacle à l'exécution du marché dans le délai contractuel, sans que cela puisse excéder le 31/12/2023.

Il en est notamment ainsi, si la cause qui met le titulaire dans l'impossibilité de respecter le délai contractuel est le fait du Crips Île-de-France ou provient d'un événement ayant le caractère de force majeure.

Le montant des pénalités applicables s'élève à 150 € par jour de retard pour la livraison des prestations.

Article 13 – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Montreuil-sous-Bois
7 Rue Catherine Puig
93558 MONTREUIL-SOUS-BOIS CEDEX
Tél : 01.49.20.20.00
E-mail : greffe.ta-montreuil@juradm.fr

Introduction des recours :

Dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision de rejet de leur candidature ou de leur offre, les candidats peuvent former un recours gracieux ou hiérarchique contre ladite décision.

Par ailleurs, les candidats ont la possibilité de saisir le Tribunal administratif de Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision de rejet de leur candidature ou de leur offre.

Article 14 – DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite par mail à :

Renseignements techniques et suivi du projet : responsables du pôle santé jeunesse et publics prioritaires

Mme Martine Rodrigues, mrodrigues@lecrips.net

M. Jean-Baptiste Lusignan, jblusignan@lecrips.net

Renseignements administratifs :

M. Gabriel Féménias, directeur général, direction@lecrips.net

Une réponse écrite sera adressée par mail dans les 72h.

